

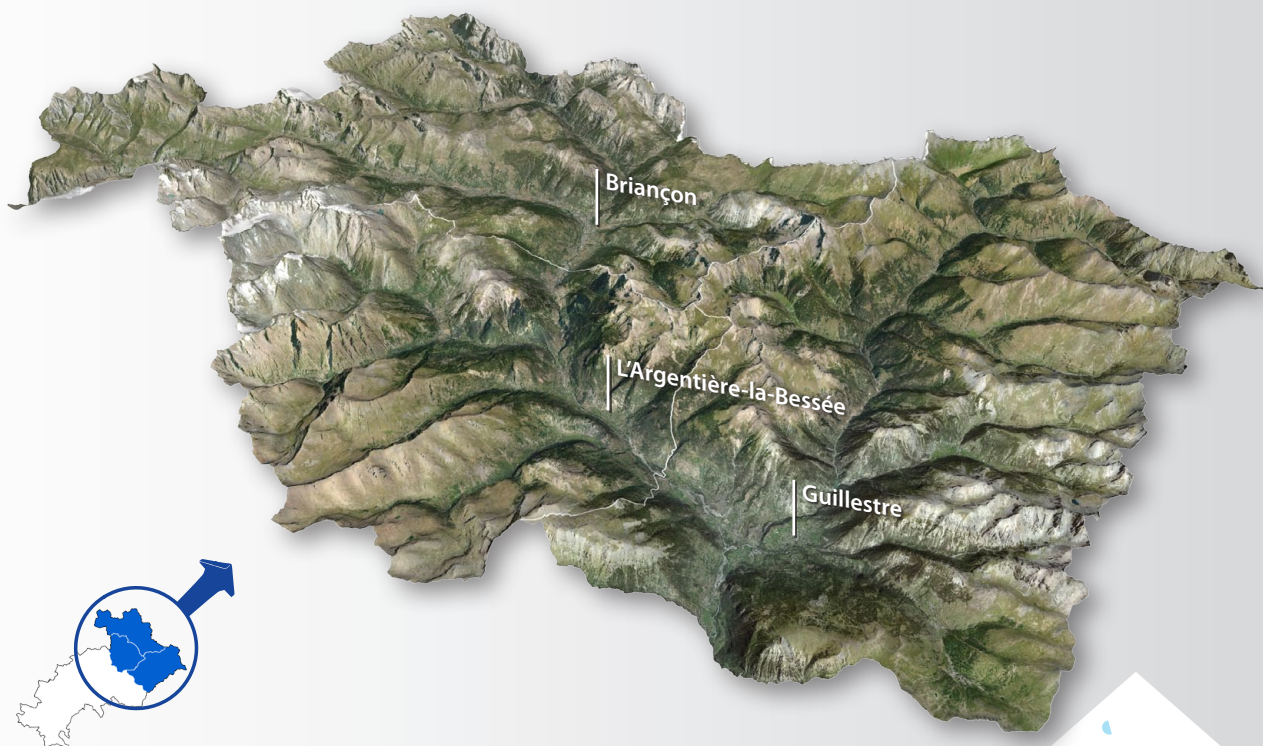
Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

PETR DU BRIANÇONNAIS, DES ÉCRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS



Cette note d'enjeu est une **contribution de l'État dans le processus d'accompagnement du territoire**. Elle a pour objectif de cibler, de manière non exhaustive, les principaux enjeux relevant des politiques d'**atténuation** (sobriété énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), développement des énergies renouvelables, ...) et d'**adaptation au changement climatique**.

Le PCAET s'inscrit en complémentarité du **contrat de transition écologique (CTE)** mise en oeuvre par le PETR, ses partenaires et les acteurs locaux autour de la problématique de l'économie circulaire en territoire et stations de montagne.



LES ENJEUX VUS PAR L'ÉTAT



Un plan climat air énergie territorial est un **outil stratégique et opérationnel** de planification et de coordination des politiques locales relatives à la transition énergétique sur le territoire. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'**actions**.

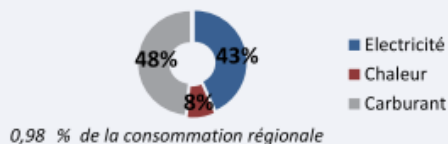
Les bénéfices pouvant être retirés d'un PCAET sont nombreux : promotion de l'activité économique locale, amélioration du cadre de vie et de la santé des concitoyens, réduction de la facture énergétique pour la collectivité et les ménages, valorisation de l'image véhiculée par le territoire.

Mis en place pour une durée de 6 ans, le PCAET mobilise et implique tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...). Il comprend des actions propres à la collectivité (sur son patrimoine ou dans ses différents domaines de compétences), ainsi que des actions relevant d'autres acteurs du territoire.

Le PCAET devra être compatible avec les règles du SRADDET et prendre en compte ses objectifs.

Profil énergétique du territoire PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

Consommation énergétique annuelle : **1 130 GWh/an**



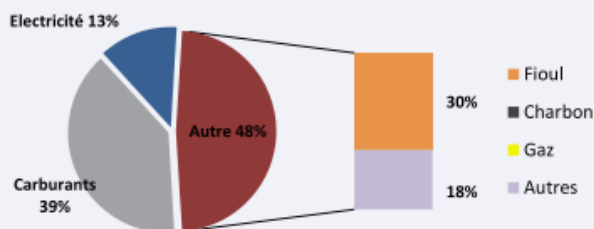
Production annuelle d'énergie renouvelable : **525 GWh/an**
3,8% de la production régionale

Répartition de la consommation annuelle par secteur :



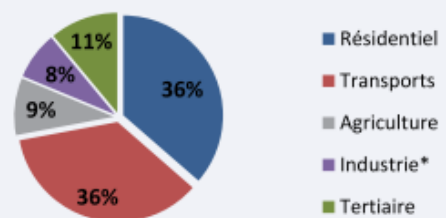
Sources : CIGALE 2016, ORECA PACA, SOeS

Répartition des émissions de GES par énergie



Source : CIGALE 2016, d'oct. 2018

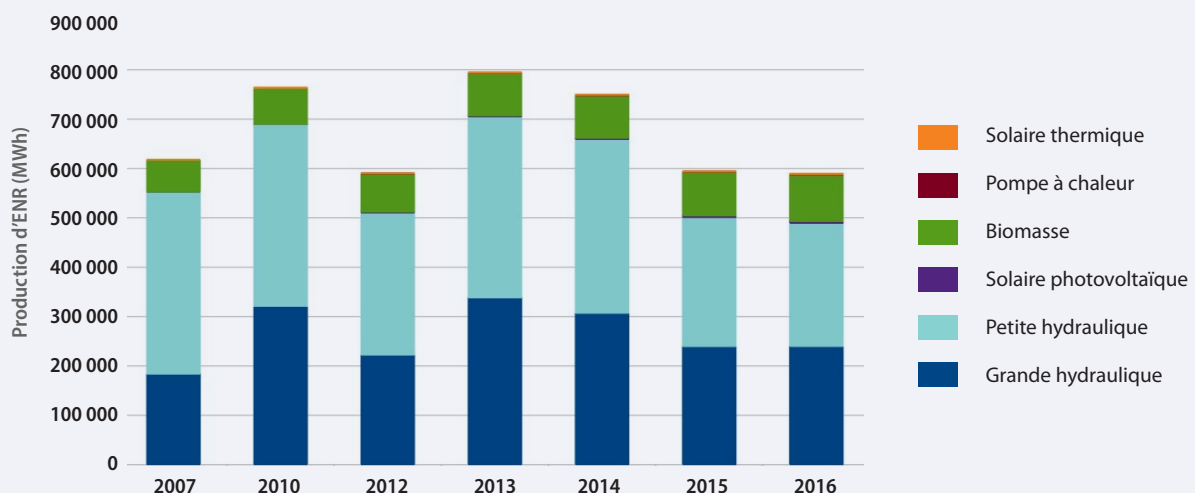
Émissions de GES par secteur



* comprend le traitement des déchets

Source des données : CIGALE 2016 & fiche-outil de déclinaison des objectifs de la Stratégie Neutralité Carbone – SRADDET de la Région PACA, octobre 2018

Évolution de la production d'énergie renouvelable par filières (en MWh)



Source des données : CIGALE 2016

- Le **secteur résidentiel** est le premier secteur consommateur d'énergie et le premier secteur émetteur de GES sur le territoire (à égalité avec le secteur des **transports** pour les GES).

→ Les 2/3 des logements sont des maisons individuelles, qui consomment de 10 à 15 % d'énergie de chauffage en plus que les logements en immeuble collectif, quel que soit le mode de chauffage.*

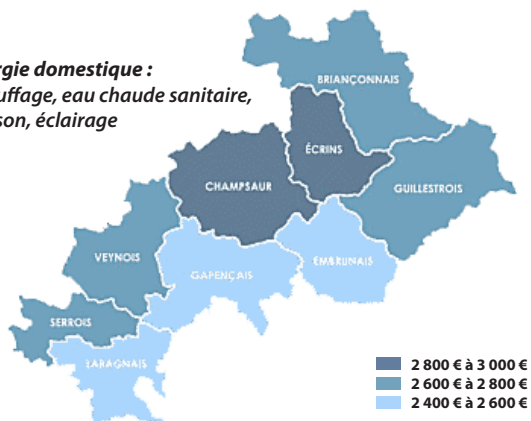
→ De plus, 48 % des maisons individuelles et 52 % des appartements ont été construits avant 1975 (soit avant l'entrée en vigueur des premières réglementations thermiques).*

→ 40 % des ménages disposent d'au moins deux voitures.*

→ La facture énergétique des ménages est élevée dans ce territoire :

Coût moyen en énergie domestique par logement par bassin de vie en 2006

Énergie domestique :
Chauffage, eau chaude sanitaire,
cuisson, éclairage



Source : vulnérabilité énergétique des ménages dans les Hauts-Alpes
DDT05 01/2011

- La production d'énergie renouvelable du territoire est dominée par l'**hydroélectricité** (petite hydraulique pour la CC du Briançonnais, grande hydraulique pour la CC du Pays des Écrins et la CC du Guillestrois et du Queyras).

* INSEE 2015

- **Favoriser un développement cohérent du territoire** en articulant les zones d'habitat, les zones d'emploi et les équipements générateurs de déplacements afin de limiter les déplacements (à travers les documents d'urbanisme – SCoT, PLU, ...).
- **Identifier les bâtiments les plus énergivores**
- **Inciter à la rénovation thermique :**
 - des **logements du parc privé** en mobilisant notamment les dispositifs financiers de l'ANAH en faveur des occupants modestes,
 - et des **logements du parc public** (mobilisation des bailleurs sociaux),
 - de l'**immobilier de loisirs** en particulier dans les stations de ski,
 - des **bâtiments publics** en ciblant les bâtiments du quotidien les plus énergivores.
- **Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle**
 - Optimiser l'**utilisation des transports en commun** en coordination avec les autorités organisatrices de la mobilité et les stations de ski,
 - Développer les infrastructures pertinentes (comme les parkings relais, les stationnements sécurisés pour les vélos, les conciergeries pour le ski, ...) et accompagner les démarches locales favorisant le **covoiturage** et l'**intermodalité**,
 - Développer les **mobilités actives** à travers le déploiement des infrastructures et des équipements adaptés (itinéraires cyclables, zones et dispositifs de stationnement vélo sécurisés, double sens cyclable, ...) et l'appui au développement du vélo à assistance électrique.
- **Organiser la complémentarité entre les activités productrices et consommatrices de ressources et d'énergie, notamment à une échelle locale :**
 - recycler et valoriser les déchets ménagers et professionnels,
 - développer les filières locales et les circuits courts dans le domaine de l'alimentation,
 - promouvoir l'autoconsommation au niveau des bâtiments, des équipements (dont les stations de ski),
 - développer le stockage de l'énergie et les réseaux électriques intelligents.
- **Optimiser les techniques d'exploitation des domaines skiables** (dont la production de neige de culture) pour économiser les ressources en eau et en énergie.
- **Faciliter l'introduction d'énergies renouvelables dans les constructions** (énergie solaire thermique, énergie photovoltaïque, géothermie, bois énergie, ...).
- **Diversifier la production d'énergies renouvelables en menant une réflexion sur la planification stratégique de l'accueil de ces EnR** (potentiel de développement, choix des meilleurs sites d'implantation, ...).



■ Un changement climatique significatif dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

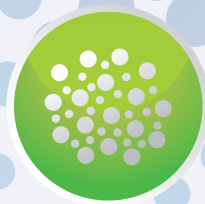
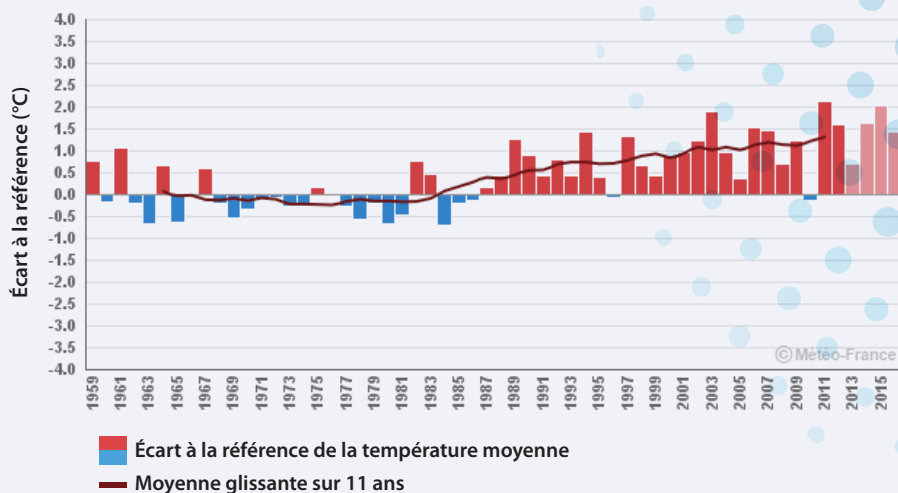
- Une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 80 (voir graphique ci-dessous) ;
- Une fréquence accrue d'épisodes de sécheresse estivale et d'étiages hivernaux.
- Des changements du régime de précipitations avec des cumuls annuels en baisse sur la période 1959-2009 et des épisodes de précipitations extrêmes (Source : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>).
- La limite altitudinale de l'enneigement naturel a tendance à s'élever ces dernières décennies et la fiabilité de l'enneigement dans les Alpes du Sud se situerait autour de 1600-1700 voire 1800 mètres d'altitude en 2050.
- La durée d'enneigement à 1800 m dans les Alpes du Sud présente une forte variabilité d'une année à l'autre.

■ Les conséquences prévisibles de ce changement climatique

- Fort impact sur la ressource en eau, avec des tensions sur la ressource en période hivernale.
- Une accentuation des risques naturels présents sur le territoire (inondation, mouvements de terrain, feux de forêts).
- Une fragilisation accentuée du modèle économique actuel des stations de ski.

- Adapter le positionnement touristique du territoire et questionner le devenir des différentes stations de ski du territoire dans le contexte actuel de changement climatique et de son impact sur les activités hivernales et estivales.
- Accompagner le développement et / ou le repositionnement des différentes stations de montagne dans une logique de complémentarité et de solidarité territoriales.
- Sensibiliser les acteurs locaux pour inciter à une consommation d'eau économe et responsable.
- Sécuriser, protéger la ressource en eau et pérenniser l'approvisionnement en eau potable
 - Améliorer la connaissance et la gestion des systèmes d'eau potable (dont le rendement des réseaux d'adduction et de distribution),
 - Rationaliser les prélèvements et les équipements pour l'enneigement artificiel tout en garantissant la gestion équilibrée des ressources et des usages ainsi que la viabilité économique des stations.

Température moyenne annuelle :
Écart à la référence 1961-1990 - Embrun



Direction départementale des territoires
des Hautes-Alpes (DDT05)

3 place du Champsaur - BP 50 026
05001 GAP Cedex
Tél. 04 92 40 35 00